

NOTE D'INFORMATION D'ADHESION ET REGLEMENT INTERIEUR POUR LES MEMBRES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION A CASA DI A FAMIGLIA

2025

Adhésion pour l'année 2025



L'adhésion annuelle à l'association permet aux adhérents de bénéficier de nombreux avantages : participation gratuite à des nombreux ateliers et activités dédiés aux familles, être entourés de professionnels et bénéficier en collectif de l'expérience et d'informations venant de personnes qualifiées, recevoir de la documentation utile aux familles, avoir accès à des ressources via notre site web, rencontrer et partager avec les familles de la région ...

L'ADHESION ANNUELLE (60€ payable en une fois ou mensualisée à 5€/mois) comprend:

- Participation aux **ateliers parentalité** animés par des professionnels qualifiés (formation « Ipsen », ateliers de prévention parentalité, communication, bébé... voir programmation)
- Participation aux **activités familiales** : activités en duo parent-enfant de moins de 15 ans, l'enfant est donc inclus dans le tarif (selon le programme défini) / sorties « Journées Familiales » en groupe
- accès au **contenu exclusif web** (en construction, disponible à partir du printemps 2025) : accès aux ateliers numériques parentalité (visio-conférences, replays), groupe d'entre aide, podcast, newsletter mensuelle...
- participation aux **rencontres café-parents** (espace d'échanges et rencontres entre familles avec ou sans thématique)
- **privilège accompagnant** : un adhérent peut inscrire jusqu'à 2 accompagnants non adhérents au tarif réduit de 10€ par atelier/ personne (selon la disponibilité)

Pour information, les activités de l'association sont ouvertes à tous les parents. L'adhésion annuelle à l'association permet de bénéficier de la gratuité de la majorité des activités de l'année ou de tarifs préférentiels pour quelques activités exceptionnelles ainsi qu'une facilité de paiement. Sans adhésion annuelle à l'association il est évidemment possible de s'inscrire au tarif classique qui varie selon l'activité.

Tarifs classiques sans adhésion à l'association (tarif par personne et par séance, selon l'activité):

-formations Ipsen 30€ à 40€

-ateliers parentalité 10€ à 30€

-rencontres café-parents 2€

-journées familiales 20€ à 70€

{ ou 10€ par pers et par séance si accompagnant d'un adhérent}*



Règlement intérieur rédigé par l'assemblée générale voté le 12 avril 2025:

Programme / Planning d'inscriptions aux ateliers et activités :

Le programme et le planning des actions de l'association A Casa di a Famiglia sera établi au fur et à mesure selon les demandes et les disponibilités des membres adhérents et des intervenants ; les dates annoncées sont donc susceptibles d'être modifiées ou supprimées au bon vouloir de l'équipe organisatrice de l'association en cas de force majeure : manque d'inscriptions, absence de l'animateur intervenant, problème technique de l'établissement accueillant, alerte météo....

L'association s'engage à contacter les inscrits en cas d'annulation ou modification 24h avant dans la limite du possible, une nouvelle date de remplacement vous sera proposée en cours d'année.

Pour les non-adhérents le règlement total anticipé des inscriptions aux activités peut être demandé à fin d'assurer le bon déroulement des actions, éviter les absences ou modifications de planning régulières, respecter le travail et investissement des animateurs intervenants et des membres de l'association. Au bout de 2 inscriptions non honorées consécutives (absence sans prévenir 24h avant, ou sans justificatif valable) de la part d'un membre, l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription ou l'adhésion de celui-ci ainsi qu'en cas de non-respect du règlement intérieur de l'association, sans possibilité de remboursement de la somme engagée auprès de l'association.

Règles de bon sens en collectivité :

L'association organise des ateliers, formations, groupes de parole et autres activités en petits groupes allant de 5 à 20 personnes. Les membres dirigeants, adhérents, bénévoles et autres sympathisants participant à la vie de l'association s'engagent à respecter les directives des membres de l'association et des intervenants extérieurs, le règlement intérieur des établissements accueillants, de faire preuve de laïcité, respect, empathie, et n'avoir aucun jugement sur les autres membres participants à la vie de l'association ; de participer au bon déroulement des ateliers et activités avec politesse et propreté.

Il ne sera pas accepté au sein de la vie associative des propos racistes, insultes, manque de respect de la vie privée, jugement quel qu'il soit (religieux, sexuel, apparence physique...), violence morale ou physique, dégradation du matériel, vol, etc.

Café-Parents, Groupes de parole :

Les animateurs intervenants, les dirigeants de l'association, les bénévoles, et les membres qui participent aux groupes de parole Café-Parents sont tenus au respect de la vie privée de toute personne participant au groupe de parole. Ces groupes sont organisés dans la bienveillance, la tolérance, l'écoute et le soutien, le respect des autres, sans jugement aucun (ni des prises de parole, ni des convictions de chacun, ni des intervenants). Il sera indispensable que chaque participant présent aux groupes de parole respecte la discrétion sur le contenu des réunions et le nom des participants ; si ces règles de bon sens ne sont pas respectées par un membre, celui-ci sera radié immédiatement des groupes de parole et de la vie de l'association sans remboursement possible de sa cotisation annuelle.

Il est important de comprendre que les groupes de parole ne remplacent pas une thérapie ou autre consultation auprès d'un professionnel qualifié. Si certains groupes de parole seront animés par un intervenant spécialisé, cela reste un réunion collective et non une consultation individuelle et personnalisée. L'intervenant se réserve le droit de refuser une personne qui ne respecte pas cette règle, il peut également choisir de ne pas répondre à une question ou une demande qu'il estime nécessaire en consultation individuelle ou qui ne serait pas concernée par la thématique organisée par l'association.



Le rôle des dirigeants de l'association

L'association n'intervient pas au sein de la loi, elle ne propose pas d'intervention ou d'accompagnement personnalisés, ni à domicile, ni dans un autre cadre que celui des activités proposées en collectif. L'association et ses membres dirigeants ne sont pas aptes à jouer un rôle de médiateur, de psychologue, d'éducateur, ni quelque implication dans la vie personnelle d'un membre ou/et sa famille.

Si vous avez besoin d'aide l'association n'est pas responsable de ses membres dans leur vie privée mais uniquement au sein de la vie associative (pendant les activités donc) ; cependant la directrice reste à votre disposition pour toute question, dans un cadre neutre et intime, s'engage à respecter votre vie privée sans jugement et sans divulguer des informations sans votre accord. La directrice s'engage à être à l'écoute de ses membres et de leurs besoins dans le cadre de l'association et peut (dans la limite de ses connaissances et ses compétences) à votre demande, vous conseiller et vous guider vers un organisme spécialisé ou professionnel adapté qui pourra intervenir selon votre problématique. La directrice ne peut pas s'impliquer personnellement dans un litige familial ni quelque difficulté en lien avec la vie privée d'un membre adhérent ou bénévole.

Tarifs et paiements

Le paiement de l'adhésion annuelle (60€) peut se faire en une fois ou mensualisée sur 12 mois comme mentionné sur l'inscription à l'adhésion (soit 5€/mois) et doit être effectuée pour valider l'inscription. Tous les paiements versés à l'association A Casa di a Famiglia sont à effectuer par virement bancaire ou paiement en ligne sur le site HelloAsso.com, pas d'espèces ni chèques acceptés.

TOUS LES PAIEMENTS EFFECTUES SONT DEFINITIVEMENT ACQUIS. Si un membre adhérent ne participe à aucune activité pendant la durée de son adhésion annuelle il ne pourra pas demander un remboursement ou quelque compensation financière.

Un supplément financier ponctuel peut être demandé aux adhérents pour certaines activités, le tarif sera annoncé en avance avant l'inscription (participation financière pour inscription à un atelier exceptionnel, repas, boissons, transport ou encore pour les accompagnants supplémentaires non adhérents).

Engagements de l'association

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile dans le cadre de ses ateliers et activités en groupe concernant les éventuels dommages corporels et matériels liés aux membres adhérents, dirigeants, bénévoles et l'occupation de locaux.

Les intervenants animateurs d'ateliers au sein de l'association sont des professionnels de santé et/ou petite enfance installés dans la région formés, qualifiés, et assurés.

Les établissements occupés lors des activités de l'association sont assurés et respectent les normes de sécurité.

Les financeurs et partenaires de l'association sont : CAF Haute-Corse, Collectivité de Corse, Mairie de Bastia, DRAJES Haute-Corse, UDAF Haute-Corse, Institut de la Parentalité, Agence Décalé.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des informations relatives à l'adhésion de l'association A Casa di a Famiglia et son règlement intérieur ; je m'engage à les respecter et j'accepte les sanctions en cas de non-respect.

Fait à

le//

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour valider votre inscription définitive veuillez faire parvenir à la directrice Mme Maéva Vaz les documents suivants datés et signés : « bulletin d'adhésion 2025 » et « règlement intérieur 2025 » joint au paiement de la cotisation, par mail ou à l'adresse postale de l'association. Votre inscription sera validée par notification mail.

Adresse postale (pas d'accueil au public) :
ASSOCIATION A CASA DI A FAMIGLIA
Chemin de l'Annonciade, Résidence Le Libecciu bat 3 20200 Bastia

Contact :
0759526532
contact@casa-famiglia.fr

casa-famiglia.fr

